

Géographie. Classe de première.

Thème 1, La recomposition du territoire urbain en France : métropolisation et périurbanisation.

Compétences : Mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier -

Capacités : Confronter des points de vue d'acteurs différents Confronter des points de vue sur un aménagement périurbain.

Problématique : en terme d'aménagement du territoire, mon intérêt particulier est-il soluble dans l'intérêt général ?

Un aménagement périurbain : aménagement d'une *Autoroute de la chaleur* -

Le centre de valorisation énergétique d'Halluin (CVE) est le point de départ d'un projet d'autoroute de la chaleur, initié par la Métropole européenne de Lille. Ce projet co-financé par l'UE (FEDER), l'ADEME, la MEL et les communes traversées par cette autoroute de la chaleur ne fait pas l'unanimité. En effet, une enquête publique de 2018 met en avant la colère de certains habitants d'Halluin qui estiment vivre une vraie injustice : à priori, ils ne pourront pas bénéficier des apports de cet aménagement alors même qu'ils subissent la pollution du CVE et qu'ils en supporteront, en tant que contribuables, le coût. On est donc dans un aménagement périurbain (qui traverse d'ailleurs plusieurs communes périurbaines) initié par la MEL et qui s'intègre dans une politique nationale et européenne et où s'opposent intérêt général/intérêts particuliers à différentes échelles.

Ce projet pourtant défendu par la MEL comme étant d'intérêt général est donc contesté au nom d'intérêts particuliers. En terme d'aménagement du territoire et dans le cadre d'une relation entre communes périurbaines et ville centre (Lille) réunies au sein d'une intercommunalité, **l'intérêt général est-il soluble dans les intérêts particuliers ?**

L'objectif de ce travail est d'amener les élèves à prendre position et à argumenter en s'appuyant sur les ressources proposées.

Choix A. Le projet est validé : on répond aux exigences de la lutte contre le changement climatique en décarbonant l'énergie (ce que permet l'autoroute de la chaleur) en dépit d'un coût financier important et de la nécessité de réaliser des travaux de grande ampleur dans la ville (nuisances). **Le long terme est pris en compte.**

Choix B. Le projet n'est pas validé. On ne finance pas ce genre de projet car il est trop coûteux et les nuisances sont trop importantes. De plus, il peut apparaître comme étant un projet qui sert essentiellement la ville centre (sentiment renforcé à la lecture de la carte). Mais il va falloir, à plus ou moins long terme, supporter le coût écologique de ce choix et *in fine*, le coût économique et social. **Le court terme est privilégié.** On peut aller plus loin dans le questionnement avec l'article de la Voix du Nord : est-il juste qu'Halluin ne puisse pas bénéficier de cet aménagement ?

L'ensemble des ressources fournies permet, dans un premier temps, d'**identifier les acteurs** qui interviennent – à différentes échelles - dans ce projet (UE, Etat, MEL, entreprise privée - VEOLIA - communes, habitants) ainsi que leurs intérêts parfois divergents. On constate que les enjeux ne sont pas les mêmes à ces différentes échelles. La carte permet de **localiser** les espaces concernés par ce projet. Mais surtout, les différentes sources doivent permettre aux élèves de **s'interroger, d'argumenter et d'échanger** autour de cet aménagement. On peut imaginer un débat – mouvant - en classe, un jeu de rôle, la rédaction d'articles contradictoires, de droits de réponse, une mind map argumentative (sur le modèle de <https://debategraph.org/home> par exemple) etc.